



Le code du travail n'est pas un frein à l'emploi, confirme l'Insee

L'argument selon lequel la réglementation du marché travail serait un frein à l'embauche est invalidé par la réalité économique. Le facteur principal demeure le carnet de commandes.

Dans une enquête récente réalisée auprès de 10 000 entreprises des secteurs de l'Industrie, du Bâtiment et des Services, l'Insee montre que les entreprises affirmant que la réglementation du marché du travail est le premier facteur de « barrière à l'emploi » n'emploient qu'une minorité des salariés du secteur.

Ainsi, dans le secteur du Bâtiment, les entreprises considérant que le premier facteur néfaste pour l'emploi est la faiblesse du « carnet de commande » emploient 54 % des salariés du secteur.

Dans cette enquête, il apparaît aussi que les entreprises citant le « niveau des salaires trop élevés » parmi les premiers freins à l'emploi ne représentent que 5 % des salariés dans l'industrie et 7 % dans les deux autres secteurs. Plus spécifiquement, les entreprises considérant l'ensemble des « coûts » (salaires, recrutement, cotisations sociales, coûts de licenciement, etc.) comme l'un des principaux freins à l'embauche n'emploient que 35 % des salariés du Bâtiment, 22 % des salariés des Services et 19 % des salariés de l'Industrie.

Enfin, les entreprises qui placent les « barrières liées à la réglementation » en bonne position (4ème dans la liste des facteurs constituant des freins à l'embauche) n'emploient qu'une minorité des salariés de ces 3 secteurs d'activité : 34 % dans le Bâtiment, 19 % dans l'Industrie et 16 % dans les Services.

Ces résultats confirment ce que la CGT et nombre d'observateurs (dont l'OCDE, organisation de coopération et développement économique, l'un des temples du néolibéralisme) ne cessent de répéter : la relance de l'emploi suppose de développer les carnets de commandes, ce qui implique de mettre fin à l'austérité et d'augmenter les salaires.

Cette enquête confirme aussi, si besoin en était, le bien-fondé de l'opposition de la grande majorité des salariés à la casse des droits du travail. Forte du soutien des salariés, la CGT et ses organisations poursuivront les mobilisations contre la casse des droits des travailleurs-euses et pour un code du travail du 21ème siècle.